

PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 14 JUIN 2016 A 19 H 00 A LA SALLE POLYVALENTE -

« La Châtaigne »

Ouverture de la séance par **Michel Dorsaz**, président du Conseil général, qui salue les personnes présentes, ainsi que le public et la presse, en leur souhaitant une bonne séance et en offrant à chacun une bouteille de vin pour remerciement de la confiance témoignée lors de ces deux dernières législatures.

L'assemblée observe une minute de silence pour présenter une pensée aux personnes qui se trouvent dans le deuil, dans des situations douloureuses, pénibles.

Plus particulièrement à Caroline Ançay et David Tamarcaz pour le décès de leur papa et oncle, M. Roland Roduit.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance – Contrôle des présences
2. P.V. de la séance plénière du 15 décembre 2015
3. Comptes 2015 – Municipalité – Services industriels
4. Prorogations de crédit Comptes 2015/Budget 2016 de la Municipalité
 - a) NO 340.500.03 Réalisation zone sportive-Piste d'athlétisme
 - b) NO 620.501.19 Route Forestière Planuit Les Garettes-Accès hivernal
 - c) NO 760.661.02 Feux avalanches Fully-Buitonnaz
5. Règlement sur la gestion des déchets
6. Règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement
7. Postulat NO 75 : Réhabilitation du jardin d'enfants de la place du Petit-Pont
8. Postulat NO 76 : Parole à la population en vue du plan d'aménagement de détail des travaux de troisième correction du Rhône (R3)
9. Interventions des présidents de commission du Conseil général
10. Divers

Michel Dorsaz, président du Conseil général demande s'il y a une modification à faire valoir.

Cristina Gatti, présidente la commission DETA, demande la suppression du point 8 de l'ordre du jour afin de ne pas créer une confusion avec les débats R3, dans un dossier encore très sensible à ce jour.

Nous passons au vote et c'est **par 33 oui et une abstention**, que **l'ordre du jour, avec la suppression du point 8**, est accepté,

1. Ouverture de la séance-Contrôle des présences

Excusés : Géraldine Granges-Guenot, UDC Olivier Thétaz, MISE
 Frédéric Leresche-Rossoz, PLR Flavien Bender, PLR
 Alessandra Arlettaz, PDC David Diamantini, PDC, qui a quitté la commune

2. PV de la séance plénière du 15 décembre 2015

Le PV a été transmis en version papier avec la convocation pour la présente assemblée générale.

Aucune modification n'est demandée, nous passons au vote :

Le PV est accepté tel que présenté à **l'unanimité**.

3. Compte 2015-Municipalité-Services Industriels

La parole est donnée à **Vincent Maret, rapporteur de la COGEST**, qui remercie le Conseil communal et les différents services pour le climat de confiance dans lequel les échanges se sont déroulés.

Les comptes proposés sont positifs avec un bénéfice, des amortissements dans la moyenne et un degré d'autofinancement de 119%. Toutefois les inquiétudes sont présentes, voire renforcées. L'endettement a fortement augmenté (fin du CO 2015), le canton reporte de plus en plus des charges sur les communes, de nouveaux investissements semblent inéluctables (bâtiment scolaire, petite enfance) et les rentrées fiscales des personnes physiques stagnent. La COGEST demande que le degré d'autofinancement de 110% soit maintenu à l'avenir, elle demande aussi qu'une information soit donnée, lors du plénum de décembre, sur les investissements de l'année en cours qui ne pourront pas être terminés sur l'année civile et nécessiteront une prorogation de crédit. Un regret de ne pas avoir reçu le décompte final du bâtiment communal terminé en 2015 (dépassement du budget initial 2,2 millions et finalisation à 2,85 millions). La commission de gestion espère avoir une réponse lors de ce plénum.

La COGEST accepte, à l'unanimité des membres présents, les comptes 2015 de la Municipalité et des Services Industriels et invite le Conseil général à soutenir cette décision.

La parole est donnée à **Nicolas Dorsaz**, du groupe PDC. Il félicite la Municipalité pour la bonne tenue générale des comptes, malgré l'endettement qui a fortement augmenté en raison de nouvelles infrastructures mises à disposition de la population (CO, centre du village, zone sportive). Le Groupe PDC soutient qu'il faudra continuer ces prochaines années à maintenir un degré d'autofinancement de 110%. Les recettes stagnent depuis plusieurs années, il faudra donc prioriser les investissements. Le groupe PDC accepte à l'unanimité des membres présents les comptes de la municipalité 2015.

La parole est donnée à **Jérôme Desmeules**, du groupe UDC, qui, lui aussi, félicite la Municipalité pour la bonne tenue des comptes. Il relève que dans un proche avenir Fully se doit compétitive en donnant un élan à plusieurs projets tels qu'une nurserie et la mise sur pied d'un concept « familles d'accueil » qui favoriserait des petits emplois privés.

Le groupe UDC accepte les comptes de la Municipalité et des Services Industriels tels que présentés.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, du groupe MISE, qui félicite la municipalité pour les bons comptes et les investissements effectués, tout en relevant que cette législature a vu la réalisation du CO, le réaménagement du centre du village et de divers quartiers de Charnot, du bowl park, sans oublier le bâtiment communal qui assure aujourd'hui un accès aux personnes à mobilité réduite, une bonne confidentialité aux citoyens et de bons locaux de travail aux employés. La marge d'autofinancement à 110% devrait être maintenue afin d'assurer le remboursement régulier de la dette. Le MISE regrette que le projet de réaménagement de la crèche et de l'UAPE n'ait pas encore abouti alors que le Conseil communal s'est engagé en décembre dernier à présenter à la COGEST un budget détaillé à la fin du premier trimestre 2016. Le besoin de places d'accueil est important. Le MISE soutient les comptes de la Municipalité et des SI tels que présentés.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, du groupe PLR, qui estime également que les comptes sont très bons. Il constate que les dépenses sont maîtrisées. Le groupe demande aussi de prioriser les investissements à l'avenir. Le PLR partage les inquiétudes de la Cogest et est aussi d'avis qu'il faut conserver le taux d'autofinancement de 110%. Le groupe PLR recommande l'acceptation des comptes 2015.

La parole est donnée à **Edouard Fellay, président de la Municipalité**, qui salue l'assemblée, le public et les gens de la presse et remercie tous les groupes pour leur très bonne évaluation des comptes. Il a la fierté de constater que ce sont les meilleurs de cette législature 2013-2016, avec un degré d'autofinancement de 119% et des amortissements dans la moyenne. L'endettement bien présent résulte d'investissements tels que le CO, le réaménagement du centre du village et du bâtiment administratif, la cantine scolaire, le tennis et le skate park, toutes réalisations profitant à la population, mais cela doit nous inciter à demeurer très attentifs à l'évolution future des finances communales. Dans le 1^{er} semestre 2017 nous pourrions bénéficier de subventions de l'Etat du Valais liées au CO Fully/Saxon.

Edouard Fellay conclut en recommandant d'accepter les comptes 2015 tels que présentés.

La parole est donnée à **Grégory Carron, vice-président de la commune**, concernant le dépassement de budget du bâtiment administratif. Il confirme que le montant de Fr. 350'000.- a été scrupuleusement respecté et qu'une partie du montant a été utilisé pour les travaux d'aménagement et de déménagement afin de pouvoir réaliser la rénovation.

Concernant le dossier crèche/UAPE, suite au compromis demandé lors du plenum précédent, des études ont été entreprises, mais le dossier n'est pas assez complet. Grégory Carron estime qu'il aurait été maladroit de sa part de le présenter ce soir.

Plus aucune intervention n'est demandée, nous passons au vote.

Les comptes de la Municipalité et des SI 2015, sont acceptés à l'unanimité.

4. Prorogations de crédit Comptes 2015/Budget 2016 de la Municipalité

a)N0 340.500.03	Réalisation zone sportive-Piste d'athlétisme
b)N0 620.501.19	Route Forestière Planuit Les Garettes-Accès hivernal
c)N0 760.661.02	Feux avalanches Fully-Buitonnaz

La parole est donnée à **Vincent Maret, rapporteur de la COGEST**, qui indique que la COGEST accepte ces prorogations de crédit sans commentaire particulier.

Prorogation a) FR. 135'000.-

La piste d'athlétisme projetée étant contigüe aux aménagements extérieurs du CO, la planification des travaux relatifs à ces deux projets a été coordonnée. Les aménagements extérieurs n'ayant pas pu être terminés, la réalisation de la piste d'athlétisme a en conséquence également dû être différée.

Nous passons au vote, et c'est à **l'unanimité que la prorogation a)** est acceptée.

Prorogation b) Fr. 303'000.-

Route forestière Planuit-Les Garettes – Accès hivernal. L'autorisation tardive de défrichement, délivrée par la Confédération, n'a pas permis de réaliser les travaux selon le planning prévu, soit pour la fin de l'année 2015. Ils ont commencé aux portes de l'hiver et seront terminés ce printemps.

Nous passons au vote et c'est **avec 35 oui et une abstention que la prorogation b)** est acceptée.

Prorogation c) Fr. 49'300.-

Feux avalanche Fully-Buitonnaz. La majorité des travaux étaient terminés à la fin 2015. En raison de petits problèmes techniques, les différents tests n'ont pas pu être effectués avant l'arrivée de la neige. Comme il s'agit d'une installation assurant la sécurité de personnes, il n'était dès lors pas possible de la mettre en fonction sans avoir réalisé tous les tests de mise en service.

Nous passons au vote et c'est **avec 35 oui et une abstention que la prorogation c)** est acceptée.

5. Règlement des déchets

La parole est donnée à Caroline Ançay, conseillère communale chargée de la voirie. Elle rappelle que la commune est obligée d'adopter ce règlement afin de se mettre en conformité avec les prescriptions légales. Les règles en vigueur stipulent que ce service soit autofinancé selon le principe du pollueur – payeur. Le Conseil communal a opté pour une taxe de base, utilisée pour payer les frais fixes, et une taxe au sac pour les frais variables.

En effet, la commune s'est ralliée au concept développé par l'Antenne Région Valais Romand. Toutes les communes vont introduire en même temps, le 1^{er} janvier 2018, cette taxe fixée à 1fr.90 par sac. Elle sera combinée avec une taxe de base propre à chaque commune. Pour Fully, la municipalité propose une taxe à l'unité ou pièce d'habitation pour les particuliers, de 110 francs pour la catégorie 1 (1 à 1,5 unité)

à 154 francs pour la catégorie 5 (dès 5 unités). Pour les entreprises, elle se situera entre 110 et 132 francs.

La parole est donnée à **Jean-François Bruchez**, conseiller général PDC, président de la commission EEEU, qui nous indique que la commission s'est réunie cinq fois pour étudier en détail le nouveau règlement concernant la gestion des déchets. Il en ressort que la taxe au sac est apparemment la meilleure solution ; la taxe de base sera utilisée pour payer les frais fixes et la taxe au sac pour l'élimination des déchets. La commission EEEU a demandé qu'il soit stipulé dans ledit règlement que les propriétaires d'une résidence principale et d'une autre résidence secondaire sur la commune ne paient pas deux fois la taxe de base. Le montant de la taxe de base, entre CHF 110.- et CHF 154.-, a été obtenu en divisant le montant des frais fixes par le nombre de pièces et d'entreprises de la commune.

Après mûres réflexions et délibérations, la commission EEEU recommande, à la majorité de ses membres, d'approuver ce nouveau règlement et ses tarifs.

La parole est donnée à **Nicolas Dorsaz**, pour le groupe PDC. Le groupe est conscient que la Municipalité est obligée de mettre sur pied ce règlement et que ceci doit être coordonné avec les communes alentour. Des raisons écologistes poussent à proposer des solutions antisociales et le PDC est très sensible dès qu'il s'agit d'injustice pour nos familles. Le groupe demande au Conseil municipal de réfléchir à des solutions d'accompagnement pour la population de Fully et va de son côté développer une réflexion dans un avenir proche pour proposer des solutions adaptées.

La parole est donnée à **Célestin Tamarcaz**, conseiller général du groupe MISE, qui rapporte que le groupe se réjouit de la mise en œuvre de ce nouveau règlement qui permettra enfin d'appliquer le principe du consommateur/payeur. Le groupe MISE adhère à la proposition du groupe de travail. Il propose la mise sur pied d'une commission de l'exécutif pour étudier la question de la gestion des déchets. Par ailleurs le groupe est heureux de voir que les éléments proposés dans le postulat « gestion des déchets » accepté en 2015 ont été intégrés dans le projet de règlement soumis au vote de ce soir.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, conseiller général PLR. Il s'interroge sur le risque d'une augmentation éventuelle des taxes. Quelle garantie avons-nous qu'il n'y aura pas d'augmentation induite, en cas de bénéfice, où irait le surplus encaissé ?

Michel Dorsaz, président du Conseil général, lance la discussion de détail.

Jérôme Desmeules, conseiller général UDC, propose une modification de l'article 34 alinéa 3 :

Supprimer la 2^e phrase « Les logements ou locaux désaffectés sont exonérés du paiement de la taxe variable. » pour ne garder que la première : « La taxe de base reste due pour les logements ou locaux désaffectés dont la fourniture en eau et en électricité a été interrompue ».

Résultat du vote sur cette proposition : **15 oui / 15 non et 5 abstentions.**

La décision revient donc à **Michel Dorsaz**, président du Conseil général, **qui accepte la proposition de modification.**

Jérôme Desmeules, conseiller général UDC, propose une autre modification pour l'article 34 :

Rajouter un nouvel alinea : « Pour les entreprises sans activité ou domicile (par exemple dans un bureau fiduciaire, dans une étude d'avocats ou plusieurs structures à la même adresse, ...), la commune offre un rabais global sur la taxe de base.

Résultat du vote sur cette proposition **14 oui / 14 non et 7 abstentions**.

La décision revient donc à **Michel Dorsaz**, président du Conseil général, **qui refuse cette proposition de modification**.

Alexandre Dorsaz, conseiller général PDC, propose une modification de l'article 36. Il demande que la taxe de base soit directement facturée au locataire d'un logement plutôt qu'au propriétaire. Cette manière de faire respecterait mieux le principe du pollueur/payeur. Il propose le texte suivant pour l'article 36 :

- « 1. La taxe de base et celle variable sont dues par le détenteur de déchets résidant sur le territoire communal, soit l'habitant principal du ménage.
2. Le propriétaire est responsable du paiement de la taxe de base en cas de non-paiement de celle-ci par son locataire. »

Au vote, cette proposition est rejetée par **6 oui / 25 non et 5 abstentions**.

Jérôme Desmeules, conseiller général UDC, propose une modification de l'annexe 3, soit de baser le calcul de la taxe de base non sur le nombre de pièces, mais sur le nombre de résidents. Il propose le texte suivant :

« Taxe de base annuelle

Par unité (personne résidant dans l'habitation), de CHF 75.- HT à 160.- HT et avec la pondération suivante :

- Catégorie 1 : logement 1 personne : montant multiplié par 1
- Catégorie 2 : logement 2 personnes : montant multiplié par 1.1
- Catégorie 3 : logement 3 personnes : montant multiplié par 1.2
- Catégorie 4 : logement 4 personnes : montant multiplié par 1.3
- Catégorie 5 : logement 5 personnes et plus : montant multiplié par 1.4 »

Au vote, cette proposition est rejetée par **9 oui / 23 non et 4 abstentions**.

Nous passons au vote global du règlement sur la gestion des déchets, tel que proposé par le Conseil communal, avec une seule modification à l'article 34 alinéa 3.

Le règlement des déchets, avec la modification acceptée pour l'article 34 alinéa 3, est accepté par 23 oui, contre 12 non et 1 abstention.

6. Règlement sur les taxes de séjour et de séjour et d'hébergement

Cette nouvelle loi élabore les lignes directives de la politique locale du tourisme, en collaboration avec les acteurs touristiques locaux. Elle veille à leur application et à la perception des taxes touristiques. Elle en surveille l'affectation et l'utilisation, et permet de dénoncer les abus à l'autorité cantonale compétente.

Acceptée le 8 mai 2014 par le Grand Conseil valaisan, la nouvelle loi sur le tourisme est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

La parole est donnée à **Cristina Gatti**, présidente de la Commission DETA qui a étudié ledit règlement. Elle communique que rien ne change fondamentalement par rapport à la situation actuelle et que les montants des taxes sont les mêmes. Nous pouvons sans autre approuver ce règlement tel qu'il est présenté.

Le Conseil municipal approuve ce règlement et demande aux membres du Conseil général de prendre position dans le même sens.

Aucune proposition de modification n'est formulée.

Nous passons au vote du règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement, tel que proposé par le Conseil communal.

Le règlement sur les taxes de séjour et d'hébergement est **accepté à l'unanimité**.

7. Postulat NO 75 : Réhabilitation du jardin d'enfants de la place du Petit-Pont

La parole est donnée à **Laurent Baillif**, qui résume en quelques phrases le contenu de ce postulat. La commission SASJCS souhaite que le Conseil communal porte son attention autour du jardin d'enfants afin de l'actualiser, le moderniser et l'enrichir de nouvelles infrastructures.

La commission SASJCS appuie la réhabilitation et souhaiterait que les travaux puissent être, dans la mesure du possible, réalisés par une entreprise sociale de type Trempl'Intérim, OSEO ou autres.

Michel Dorsaz propose au vote l'entrée en matière.

Et c'est à **l'unanimité que l'entrée en matière est acceptée**.

La parole est donnée à **Jean-Luc Maechler**, PLR, qui affirme que le groupe est en accord avec ce postulat tout en s'interrogeant si d'autres lieux publics n'auraient pas besoin d'une attention tout aussi soutenue. Et pourquoi ne pas élaborer une liste des lieux publics avec leur capacité d'accueillir les citoyens de Fully dans les règles de l'art ? Le groupe PLR soutient ce postulat.

La parole est donnée à **Jérôme Desmeules**, UDC. Le groupe propose de confier les travaux au personnel communal, ce qui mettrait en valeur leur statut d'ouvriers communaux.

Le PDC et le MISE soutiennent également ce postulat.

Nous passons au vote et c'est avec **33 oui et 1 non et 1 abstention que ce postulat est accepté.**

8. Interventions des présidents de commission du Conseil général

La parole est donnée à **Jean-François Bruchez**, président de la commission EEEU. Il rapporte que pendant cette législature le groupe a eu beaucoup de plaisir à travailler dans un esprit de collaboration sereine, malgré les divergences d'opinion.

La commission a eu la chance de travailler en étroite collaboration avec Caroline Ançay sur les projets RIBI, CO, le règlement des parkings, pour n'en citer que quelques-uns, ainsi qu'avec le conseiller Alexandre Caillet qui lui s'occupait des hauts de Fully et des constructions.

Il remercie toute l'équipe pour les échanges fructueux au fil de ces quatre années passées ensemble.

La parole est donnée à **Laurent Baillif**, président de la commission SASJCS. Il relève que le groupe a travaillé sur un dossier conséquent et épineux, celui des transports scolaires.

La commission a aussi abordé le sujet de la médecine de proximité à Fully et la problématique de la petite enfance/nurserie. Tout cela dans une ambiance agréable, calme et ouverte aux dialogues.

La parole est donnée à **Cristina Gatti**, présidente de la commission DETA. Elle rapporte que la commission s'est réunie neuf à douze fois par année. Elle a notamment travaillé sur les sujets suivants :

- Rhône 3, en étroite collaboration avec Alain Mermoud, conseiller communal. Avec l'organisation d'une conférence sur le thème de la protection des crues.

- Marchés de Fully, dans le but de revitaliser le centre de Fully via les marchés et une série d'activités.
- Portrait de Fully : réflexions, enjeux économiques, défis futurs, moyens à disposition ou à développer.

Les séances se sont passées de manière intense mais enrichissante et dans une ambiance agréable. Un grand merci à toute l'équipe.

La parole est donnée à **Jérôme Desmeules**, vice-président de la commission de gestion. Tout au long de cette législature, les membres de la commission de gestion ont eu beaucoup de plaisir à partager les soucis du ménage communal. Cette législature a permis de mener à terme le projet du RCO. Tous les membres ont eu à cœur de travailler dans une ambiance conviviale et collégiale malgré certains sujets ardu.

Jérôme Desmeules remercie Vincent Maret pour l'excellent travail de rapporteur, ainsi que tous les autres membres de la commission de gestion pour leur dévouement et leur disponibilité tout au long de cette législature.

9. Divers

Michel Dorsaz, président du Conseil général, annonce que la **sortie de la législature** aura lieu en **date du 24 septembre à Conthey**. Les détails suivront plus tard.

Florentin Carron, conseiller général PDC, prend la parole pour adresser un petit clin d'œil au modérateur de cette assemblée, pour sa gestion des débats, trouvant des solutions pragmatiques et dirigeant les séances dans un esprit serein, avec disponibilité et sagesse.

Jérôme Desmeules, conseiller général UDC, remercie aussi Michel pour son travail, relevant sa courtoisie et sa manière excellente de mener les débats.

Vincent Günther, conseiller général MISE, se déclare content de cette législature qui, entre autre grâce à Michel, s'est passée dans la sérénité.

Frédéric Boson, conseiller général PLR, appuie les dires des intervenants précédents. Il a plaisir à finir cette législature sur une note positive et souhaite à tous une campagne courtoise, à l'image de nos débats.

La parole est donnée à **Emmanuel Bender, conseiller municipal PDC**, qui relève qu'il prend la parole pour la 48^e fois en plenum. Son engagement politique a débuté en janvier 1997 avec 12 ans de Conseil général et 8 ans à l'exécutif. Il a travaillé pendant toutes ces années au mieux de sa conscience.

Emmanuel Bender cite quelques-uns des dossiers qu'il a traités : améliorer la zone sportive de Charnot en créant un terrain synthétique et un 2^e terrain naturel pour les juniors, une place pour la cantine-vestiaires, deux courts de tennis et une piste cendrée, le tout relié à un grand parking public.

D'autres dossiers lui ont tenu à cœur, motivé qu'il était par le bien-être des citoyens de Fully : l'aménagement urbain du centre du village, la création de deux nouveaux ronds-points, l'amélioration des routes de Jeur Brûlée et de Planuit, la mise en place des feux de protection contre les avalanches, l'étude sur le futur bâtiment Belle Usine, etc...

Emmanuel Bender conseille de ne pas abuser du RCO et de l'utiliser en pensant au bien des citoyens de notre village. Il conclut en redisant le plaisir qu'il a eu à exercer ses fonctions et en remerciant toutes et tous pour la confiance et le soutien témoignés durant toutes ces années.

La parole est donnée à **Edouard Fellay, président de la Municipalité**. Il remercie Emmanuel Bender pour sa très grande disponibilité et son souci de se mettre au service de la collectivité. Puis il souhaite une bonne soirée et un bon été à toutes et tous.

Michel Dorsaz, président du Conseil général, remercie tout un chacun, avec un mot spécial pour les membres du bureau, pour Jeanne-Andrée et Milko, et pour Sandra, secrétaire communale.

Il clôt la séance à 21h30 et invite l'assemblée à partager une verrée.

Le Président

La Secrétaire

Michel Dorsaz

Jeanne-Andrée Volken-Pitteloud